

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Diane SUIPHON

Date de convocation : 03/10/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2. FINANCES

Point budgétaire au 30/09/2024

Le Conseil municipal fait le point d'avancement des opérations prévues au budget 2024.

Délibération n°2024-10-046 : budget annexe Assainissement - décision modificative budgétaire

Le Maire rappelle que par délibération en date du 10/06/2024, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la souscription d'un emprunt d'un montant de 200 000,00 € destiné à financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Le contrat de prêt stipule le mode d'amortissement suivant : « échéances fixes et constantes, 1^{ère} échéance avancée ». Il expose qu'il convient de procéder à la modification des crédits inscrits au budget assainissement, afin de permettre la comptabilisation de la première échéance avancée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'apporter au budget Assainissement la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts Après DM1
66	66111	Intérêts d'emprunts	0,00 €	+1 250,00 €	1 250,00 €
61	61523	Réseaux	14 190,50 €	-1 250,00 €	12 940,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts avant DM1	DM2	Crédits ouverts après DM1
16	1641	Amortissement capital emprunt	0,00 €	+10 850,00 €	10 850,00 €
23	2315	Installations techniques	525 630,96 €	-10 850,00 €	514 780,96 €

Délibération n°2024-10-047 : budget annexe Commerce - dissolution

Le Maire expose au Conseil municipal que, compte tenu de la vente de l'immeuble destiné à abriter l'épicerie, il convient de dissoudre, par délibération, le budget annexe Commerce.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, considérant la vente le 29/04/2024 de l'immeuble destiné au commerce de proximité, décide de dissoudre le budget annexe Commerce le 31/12/2024 et de transférer le solde de ce budget annexe vers le budget Principal.

Délibération n°2024-10-048 : cession véhicule sécurité civile

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire depuis le 21/05/2013 d'un véhicule Renault Trafic immatriculé DA-421-JE. Ce matériel a été acheté au prix de 570,00 € TTC. Le bien est inscrit à l'actif sous le numéro d'inventaire 201321561001. Il propose, compte tenu des réparations à réaliser, de céder le véhicule à titre gracieux à Anthony RICHONNIER, sapeur-pompier volontaire, qui en a fait la demande le 09/07/2024. Il précise que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Condeissiat a procédé à l'achat d'un nouveau véhicule de sécurité civile en remplacement de celui objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, autorise la cession à titre gracieux du véhicule Renault Trafic immatriculé DA-421-JE, ainsi que sa sortie de l'actif de la collectivité avec une moins-value de 570,00 €. Le véhicule sera cédé en l'état, et il revient à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Condeissiat d'organiser et financer le passage du véhicule au contrôle technique dans le cadre du transfert de propriété. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la cession du véhicule en tant que représentant de la commune.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2024-10-049 : adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG01

Le Maire expose que le Centre de Gestion de l'Ain a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité. La commission d'appel d'offres du Centre de gestion s'est réunie le 05/09/2024 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance a été attribué au groupement : CNP Assurances / WTW France (gestionnaire du contrat).

Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : *CNP Assurances*

Courtier : *WTW*

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés CNRACL	
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Garanties IJ 100% Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6,50 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés IRCANTEC

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Garanties IJ 100% Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

4. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : certains des travaux prévus dans l'avant-projet définitif ne sont pas compris dans le marché de base. La commission décide de se réunir le 08/10/2024 pour déterminer ensemble, pour les travaux non compris dans le marché de base, si ces travaux sont à retenir en tant que tranches optionnelles ou conditionnelles.

Cour et jardin de la mairie : un point est fait de l'avancement des travaux qui doivent se terminer avant la fin de l'année 2024 pour bénéficier de la subvention attribuée par le Département de l'Ain.

VOIRIE

Rue de la Source : Daniel MOREL rappelle l'accident de la circulation du 02/09/2023 ayant entraîné la dégradation du muret d'un particulier et du panneau piéton du feu tricolore implanté sur le carrefour Route de la Bresse/Rue de la Source. L'entreprise ALLCOMS est intervenue récemment. Le feu a été redressé. En revanche la commune a reçu un courriel de la part des propriétaires du muret, qui contestent de la qualité des réparations réalisées sur leur muret. La réclamation sera transférée à ALLCOMS dans un premier temps. Ensuite Daniel MOREL contactera les propriétaires dans le cadre de ce dossier.

ASSAINISSEMENT

Stephen GAUTIER expose qu'il y a un dépassement de l'enveloppe financière en ce qui concerne le marché de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif. Les différents acteurs (la commune, BAC Conseils, MG Eau, SOMEK et EGTP) se réuniront le 08/10/2024 pour apporter la justification de chaque dépassement. Il précise que certains travaux compris dans le dépassement n'ont pas encore été réalisés.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

Urbanisation zone 1AU : Jérôme LACOUR informe le Conseil municipal que le propriétaire du terrain situé en face de la salle polyvalente a retenu le projet d'aménagement soumis à la commune par Ain Habitat.

Terrains :

- Cimetière : la commune projette toujours l'acquisition d'une bande de terrain destinée à créer une aire de stationnement dédiée au cimetière. Daniel MOREL organisera une réunion en présence des deux propriétaires concernés.
- Ecole primaire de la Source : en prévision de l'acquisition par la commune d'une bande de terrain destinée à agrandir le terrain de l'école primaire, le plan de division a été réalisé par le cabinet AXIS Conseils Rhône-Alpes.
- Transferts de baux ruraux : le Conseil municipal, à 10 voix contre et 4 abstentions, s'oppose au principe de transfert implicite des baux ruraux.

AMENAGEMENT

Fibre optique : Jérôme LACOUR rappelle que la commune consulte actuellement différents opérateurs qui proposent l'accès à la fibre optique pour les bâtiments de la commune.

Téléphonie : un avenant au bail de l'antenne GSM sera à établir en raison de l'arrivée de l'opérateur FREE MOBILE.

Panneau « J'aime la Dombes » : la commission s'interroge concernant ce panneau installé actuellement à Baneins. Stephen GAUTIER confirme qu'il s'agit d'une installation itinérante. Il propose que la commune se positionne auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

Aire de jeux : Jérôme LACOUR rappelle que des pièces de remplacement sont attendues actuellement pour pouvoir terminer l'installation du jeu passerelle acheté dernièrement.

Terrain de sports : Jérôme LACOUR informe l'assemblée que le terrain en herbe a bien poussé, la clôture de protection doit être installée dans la semaine.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Personnel : l'équipe enseignante remercie la commune pour l'embauche d'une ATSEM en classe Grande Section/Cours Préparatoire pour l'année scolaire 2024-2025. En revanche, l'ATSEM sera absente les 17 et 18/10/2024 et ne pourra être remplacée sur le temps scolaire.

Equipement informatique : Carine RIGOLLET informe l'assemblée que l'équipe enseignante souhaite le renouvellement de certains ordinateurs. Il est décidé de consulter l'Académie pour connaître le type de matériel préconisé.

Conseil d'école : le prochain conseil d'école est programmé le 15/10/2024.

Semaine du Goût : dans ce cadre, la commission Enfance Jeunesse a commandé des documentations sur l'alimentation qui pourront être mis à la disposition des classes.

PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : une réunion est programmée le 18/10/2024 à 19h30 avec les membres de l'association Centre de Loisirs.

AG Centre de Loisirs / Sou des Ecoles du 04/10/2024 : Ophélie MOREL informe le Conseil municipal que malgré une convocation faite par le biais des cahiers le 13/09/2024, peu de parents étaient présents. Hormis les membres des bureaux des associations, les participants comprenaient une enseignante, deux agents communaux et trois parents hors association. Le **Centre de Loisirs** a présenté un résultat en déficit de 1 200 € environ pour l'année 2022-2023. L'association prévoit un déficit d'environ 3 000 € pour l'année scolaire en cours, compte tenu d'une présence accrue des agents communaux pour encadrer des effectifs en hausse. Un point sera fait par l'association en décembre 2024 pour envisager l'augmentation des cotisations et/ou tarifs horaires. Le résultat du **Sou des Ecoles** est déficitaire de 2 800,13 €, compte tenu de l'organisation et financement du voyage scolaire en 2024. L'association bénéficie néanmoins de trésorerie et continue d'organiser des manifestations. Le Président de l'association étant démissionnaire, un nouveau bureau sera à élire lors de la prochaine réunion de bureau.

Restaurant scolaire : un point de fin de période sera programmé par Carine RIGOLLET avant les vacances d'automne avec les agents qui encadrent le temps méridien. Une information sur les coûts de fonctionnement du restaurant scolaire sera adressée aux familles.

ANIMATIONS

Carine RIGOLLET rappelle les manifestations programmées prochainement :

- **24/11/2024** : Ronde des Mots à 17h00 à la salle polyvalente de Condeissiat
- **06/12/2024** : Ronde des Jeux à la mairie
- **Rêves de Cirque 2025** : la salle polyvalente sera en travaux, il est décidé de proposer la cour de la mairie pour cette manifestation.

Club Condeiss' : les jeunes se sont inscrits à l'Espace Jeunes de Châtillon-sur-Chalaronne. Par ailleurs ils ont organisé récemment une soirée raclette.

Fermeture de la salle polyvalente : en prévision des travaux de rénovation énergétique, une information sera adressée aux associations de la commune sur la fermeture de la salle du 01/03 au 31/12/2025.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : la commission Economie Social envisage le transfert du marché à la Place du Village après la fin des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif.

SOCIAL

Puits d'Argent : le puits a été démantelé par l'équipe de bénévoles qui ont ensuite nettoyé les matériaux de construction récupérés. Michel VUGNON a fait don à la commune de nombreuses briques de puits qui serviront à la rénovation. Il a également procédé à l'évacuation des branchages et au nettoyage du terrain autour du puits.

Bibliothèque : Eliane RAVISTRE rappelle que la bibliothèque de Condeissiat accueillera le vendredi 11/10/2024 à 18h00 Les Rendez-Vous d'Automne.

Octobre Rose : Eliane RAVISTRE rappelle le programme : le 12/10/2024 lecture en soutien à Octobre Rose ainsi que des témoignages. Le 13/10/2024 marche solidaire avec vente de t-shirt. Le Centre de Loisirs proposera une buvette avec du café et du jus d'orange au départ. La commune organisera le ravitaillement sur le parcours et le verre de l'amitié à l'arrivée. La décoration du village sera réalisé par des bénévoles le 08/10/2024, et le fléchage des parcours par la commission Economie Social le 12/10/2024.

Repas 3^{ème} âge : le repas aura lieu le samedi 19/10/2024 au restaurant Chez Rolande. Animation par Nathalie BERNAT, accordéoniste.

7. QUESTIONS DIVERSES

Travaux assainissement collectif : Ophélie MOREL signale que le trottoir qui longe l'accès à l'Ecole de la Source, vers la dépose minute, s'est affaissé.

Immeuble délabré : Diane SUIPHON, dont la propriété jouxte l'immeuble délabré, informe que l'entreprise RUDE TP a mandaté un huissier qui est venu faire un constat de l'ensemble du bâti avant les travaux de démolition.

Commission communication : une réunion de la commission est programmée le 21/10/2024 à 19h30 pour fixer l'agenda de réalisation du bulletin municipal 2025.

Immeuble locatif Le Cheval Blanc : les problèmes de voisinage signalés par les résidents de l'immeuble et par des personnes des immeubles voisins ont été notifiés par lettre recommandée au bailleur social Dynacité, qui s'engage à intervenir pour faire cesser les nuisances.

La séance est levée à 22h00